

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC353

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur
à l'amendement n° AC|245 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 9

Après l'alinéa 133, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À l'article 6, le mot : « mènent » est remplacé par le mot : « mène » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.